

Gestion du domaine public routier, entretien de la voirie et de ses dépendances, exploitation et sécurité de la route

Fiche adoptée lors du Conseil d'administration du 13 mars 2014
Modifiée lors du CA du 10 décembre 2019

Au titre du Département sur l'ensemble du territoire

Dans le cadre des avis, contrôles, coordination et fonds de concours :

- marquage, signalisation de police ;
- diagnostic de sécurité, traverse d'agglomération (RD).

Prestations intégrées à l'adhésion

- Assistance dans le cadre du domaine de réglementation de la voirie :

- pour la gestion de la signalisation publicitaire et les pré-enseignes dérogatoires ;
- pour la rédaction des arrêtés de circulation, permission de voirie, alignement...
- identification des schémas départementaux à prendre en compte (transport, accessibilité, cyclable, déplacements, signalisation directionnelle, signalisation d'intérêt local...) afin d'étudier l'interaction d'un acte de voirie avec la voirie départementale ou nationale.

- Dans le cadre des conseils, diagnostics et notes d'opportunités :

- avis sur l'état d'une voie ou de ses dépendances, bleues ou vertes, avec propositions de suites à donner (études complémentaires, travaux conservatoires) ;
- assistance aux choix de matériel ;
- assistance à la définition du type de signalisation touristique / signalisation d'information locale à mettre en place (recherche de prestataire, diagnostic...)

- conseil pour la mise en place de petites opérations de sécurité en et hors agglomération (ralentisseurs, chicanes...): note d'opportunité, solutions techniques.

Rédaction d'une note, avec ordre de grandeur de l'enveloppe financière, éventuellement illustrations, sans production graphique spécifique.

Prestations à la vacation : font l'objet d'une convention

- Dans le cadre des missions de conseils et diagnostics :
 - conseil à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un outil de suivi des actes de voirie ;
 - comptage routier pour l'établissement des diagnostics liés aux mesures de trafic et de vitesse ;
 - conseil sur la gestion d'une base de données routières, ou sur la mise en place d'une couche SIG pour la voirie communale au niveau intercommunal.
- Assistance à maîtrise d'ouvrage en phase études et travaux pour :
 - les opérations de sécurité ;
 - le programme de réparation des chaussées ;
 - le programme d'entretien des dépendances bleues ou vertes ;
 - le programme de matériels, de nouvelles acquisitions et de renouvellement.
- Accompagnement du Maître d'ouvrage :
 - tout au long de l'avancement des éléments de mission du maître d'œuvre s'il existe ;
 - assistance à la sélection du bureau de contrôle et du chargé de la coordination des travaux en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) : rédaction du cahier des charges, analyse des offres, assistance à la contractualisation ;
 - contrôle du respect du programme et de l'estimation financière allouée aux travaux.
 -
- Accompagnement du maître d'ouvrage au moment des phases critiques de :
 - l'élaboration du dossier de consultation des entreprises ;
 - l'analyse des offres ;
 - la mise au point des marchés de travaux ;
 - la réalisation des travaux ;
 - la passation éventuelle d'avenants aux marchés de travaux ;
 - la visite préalable en amont des OPR.
- Assistance à la rédaction de tout projet de délibération.